

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière
– Attribution de subventions par la ville.

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes de subventions pour travaux déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
CAILLEBA	2, rue Port Neuf	5 963,00	1 266,00	31 680,00	1 266,00
Copropriété	40, rue Bourgneuf	20 449,89	1 368,06	3 960,00	1 368,06
Copropriété	1, rue Lormand	26 900,00	731,96	29 700,00	731,96
ETCHEBEST Alain	7, rue Hugues	11 462,00	759,60	6 600,00	759,60
FOURCADE Isabelle	40, rue Bourgneuf	5 285,96	1 207,52	3 960,00	1 207,52
HITCE Brigitte	26, quai Galuperie	10 614,36	2 025,60	23 760,00	2 025,60
HITCE Brigitte	8, rue Thiers	14 484,14	1 717,01	10 560,00	1 717,01
MUSSI	12, rue Frédéric Bastiat	10 514,00	1 266,00	15 840,00	1 266,00
RIVES Delphine	6, rue Lagréou	3 585,95	506,40	5 280,00	506,40
VALLES	4, rue des Lisses	9 918,26	2 975,42	7 920,00	2 975,42

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} avril 2013

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de 13 823,57 €, induisant un montant total de travaux de 119 177,56 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.